

LETTRE D'ORDRE

Montant de la caution :

Validité :

Bénéficiaire :

1.- Nous vous prions de vous porter garant en notre faveur dans les termes repris sur l'acte.

2.- Conformément aux termes de cet engagement, vous pourrez être amené à vous exécuter, sans délai ni contestation possible et sans avoir à nous en référer au préalable, à première demande qui vous sera adressé par le bénéficiaire.

En conséquence, si vous êtes appelé à payer, vous n'aurez en aucune façon :

- à tenir compte des objections que nous pourrions élever pour quelque motif que ce soit contre la mise en jeu de l'engagement,
- à solliciter ou à obtenir notre accord pour vous exécuter.

Nous ferons notre affaire personnelle des suites que comporterait un tel paiement nous abstenant de toute réclamation à votre égard.

3.- Au cas où vous seriez appelés à exécuter votre engagement vous aurez la faculté, à votre seul choix :

- soit de porter d'office le montant de vos paiements au débit de notre compte,
- soit d'isoler le montant de vos paiements en un compte distinct, non courant, et n'entrant pas dans le cadre d'une lettre d'unité de compte ouvert spécialement à cet effet à notre nom dans vos livres.

4.- Nous sommes d'accord :

- sur la commission de 2% par an calculée sur le montant maximum de l'engagement, perçu trimestriellement) et d'avance avec minimum de perception de FCFA 5.000, qui sera appliqué à cette opération, jusqu'à justification de la libération de votre engagement,
- sur les frais de mise en place de FCFA 25.000 + taxes, puis de mainlevée de FCFA 10.000 + taxes,
- sur le taux des intérêts qui seront perçus sur les paiements que vous pourriez avoir à effectuer en exécution du dit engagement. Les intérêts seront calculés au taux en vigueur pour le décompte périodique des intérêts des avances en compte et en suivront ses variations. Nous notons que ce taux est actuellement de 18% H.T. par an.
- pour supporter tous frais, droits et honoraires afférents au dit engagement, à l'établissement de l'acte, à son exécution et à ses conséquences y compris judiciaires.

5.- Pour sûreté vos décaissements éventuels au titre de votre engagement les garanties ci-après vous soit conférées, par acte séparé :

Signature et cachet de l'entreprise